



Passer du pacs au mariage?

Par **eric77**, le **05/11/2016 à 10:41**

Bonjour,

Avec mon amie nous sommes ensemble depuis de nombreuses années.

Nous sommes passés depuis plusieurs années. Mon amie pour me protéger a fait un testament devant notaire en spécifiant que je suis son légataire universel et qu'en cas d'annulation de notre pacs son testament n'a plus de valeur.

Notre question est que nous pensons nous marier en 2017 et du coup notre pacs va s'annuler. Ce qui est normal.

Mais qu'en est-il du contenu concernant le "légataire universel"?

Merci pour vos retours [smile3]

Par **amajuris**, le **05/11/2016 à 11:23**

bonjour,

si le testament indique qu'en cas d'annulation du pacs, vous n'êtes plus légataire universel, comme le mariage dissout le pacs, il vaut mieux refaire un testament tenant compte de votre nouvelle situation.

en l'absence d'enfant du conjoint décédé, le conjoint survivant reçoit tout la succession u défunt.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/11/2016** à **11:41**

Bonjour,

Vous pouvez aussi adopter un régime spécifique comme la communauté universelle, en y adjoignant la clause d'attribution intégrale ou un préciput.

Par **eric77**, le **05/11/2016** à **12:07**

Merci beaucoup pour vos retours rapides. Mon amie n'a pas d'enfant donc apparemment pas besoin de refaire un testament.